



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-314

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 février 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-314, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2003-003 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ».

Ce règlement vise à modifier le règlement numéro 2003-003 en ajustant l'indemnité des frais de déplacement, lors de l'utilisation du véhicule moteur d'un élu, passant de 0,47 \$ à 0,49 \$ par kilomètre parcouru.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 12^e jour du mois de février 2020.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER

NDC/cp